AR Prefecture
047-214701955-20260609-DEL0972026-DE
Reçu le 11/06/2026

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 09 juin 2026

DEPARTEMENT
LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

CANTON
NERAC

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 29

OBJET :
Création d'emplois non permanents – Accroissement temporaire d'activité

N° 097/2026

L'an deux mille vingt-six, le 09 juin à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Nérac était assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale en date du 03 juin deux mille vingt-six, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Etaient présents : Monsieur le Maire, Nicolas LACOMBE, Mesdames Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Najet EL-KAHIRI, adjointes au Maire, Messieurs Hugues DAVID, Marc GELLY, Patrick GOLFIER, Manuel VICENTE, adjoints au Maire, Mesdames Josiane DARRAC, Stéphanie GARBAY, Marie-Pierre LAPORTE, Françoise MEDECIN, Helena POTIER, Marie-Ange PRADO, Laurence QUATRE, conseillères municipales et Messieurs Serge ARNAUNE, Charlie BARRERE, Daniel ESSERTEL, Michel FRANCOISE, Frédéric SANCHEZ, Jean-Jacques SERVOLLE, Frédéric TAROZZI, Jean-François TUFFERY.

Absents excusés :
Yannick DULOUARD a donné procuration à Jean-François TUFFERY
Aurore FONTANEL a donné procuration à Frédéric SANCHEZ
Jean-Luc GUERY a donné procuration à Hugues DAVID
Charline SANSAN a donné procuration à Marie-Ange PRADO
Mélanie SERRES-SOLANO a donné procuration à Nicolas LACOMBE
Myriam TESSARIOL a donné procuration à Evelyne CASEROTTO

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise au sein du Conseil.
Françoise MEDECIN ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.
Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.
L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.
La liste des délibérations de la séance du 09 juin 2026 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

AR Prefecture
047-214701955-20260609-DEL0972026-DE
Reçu le 11/06/2026

RAPPORTEUR : EL-KHAIRI Najet

L'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité.

Afin de faire face aux besoins de renforts ponctuels dans certains services de la collectivité, il convient de créer les emplois non permanents suivants pour la période du 1er juillet 2026 au 31 décembre 2026 :

SERVICE	GRADE	FONCTIONS	DUREE HEBDOMADAIRE
Entretien des bâtiments	1 Adjoint technique 1 Adjoint technique 1 Adjoint technique 1 Adjoint technique 1 Adjoint technique	Agent d'entretien	Temps non complet 30h Temps non complet 29h30 Temps non complet 28h Temps non complet 16h15 Temps non complet 14h30
Piscine	1 Adjoint technique 1 Opérateur qualifié	Agent d'accueil et d'entretien Maître-nageur	Temps complet 35h Temps complet 35h
Cadre de vie	1 Adjoint technique	Voirie/espaces verts	Temps complet 35h

Ces emplois relèvent de la catégorie C.
La rémunération des agents sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Vu le Code général de la fonction publique et notamment l'article L332-23 1°
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale
Considérant l'exposé qui précède
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE

AR Prefecture
047-214701955-20260609-DEL0972026-DE
Reçu le 11/06/2026

- **DE PROCEDER** à la création d'emplois non permanents, en vue du recrutement direct d'agents contractuels occasionnel de droit public de catégorie C pour la période du 1er juillet 2026 au 31 décembre 2026 comme suit :

SERVICE	GRADE	FONCTIONS	DUREE HEBDOMADAIRE
Entretien des bâtiments	1 Adjoint technique 1 Adjoint technique 1 Adjoint technique 1 Adjoint technique 1 Adjoint technique	Agent d'entretien	Temps non complet 30h Temps non complet 29h30 Temps non complet 28h Temps non complet 16h15 Temps non complet 14h30
Piscine	1 Adjoint technique 1 Opérateur qualifié	Agent d'accueil et d'entretien Maître-nageur	Temps complet 35h Temps complet 35h
Cadre de vie	1 Adjoint technique	Voirie/espaces verts	Temps complet 35h

Ces emplois relèvent de la catégorie C.
La rémunération des agents sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

- **DE PRECISER QUE** les crédits correspondants seront inscrits au budget.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer tout acte en conséquence.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Certifié conforme et exécutoire compte tenu de la réception en Sous-préfecture de Nérac le ...

Et de la publication à Nérac le ...

Le Maire

Le Maire,

MAIRIE DE NERAC 47600

La Secrétaire de séance,